



Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

Absents ayant donné procuration :

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON

Absent excusé :

A été élue secrétaire

de séance :
Emilie EVEN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC

Séance du 29 Septembre 2011

- 1 – MATERIEL : ACQUISITION D'UN CAMION BENNE D'OCCASIONp 130
- 2 – RESTAURANT SCOLAIRE : ACQUISITION D'USTENSILES DE CUISINE P 131
- 3 - MARCHES PUBLICS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE LA DECHARGE DU MEAN TOUL P 132
- 4 - FINANCES : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE.....p 133
- 5 – PERSONNEL – CONTRAT PREVOYANCE COLLECTIVE : AVENANT PORTANT MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION – (Mutuelle Nationale Territoriale).....P 134
- 6 – URBANISME : EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE VERS LA PROPRIETE DU PETITIONNAIRE Yvon GUEGUEN – OPERATION DEDIEE.....P 135
- 7 – PROJET D'ACQUISITIONS FONCIERES POUR REALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL AU FAVIC P 136
- 8 - PERSONNEL : ACCUEIL D'UN JEUNE DE LA COMMUNE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DU SECTEUR PUBLIC, AUPRES DU SERVICE ESPACES VERTS.....P 137
- 9 – AFFAIRES FONCIÈRES : ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE VOIRIE (PARCELLE CADASTRÉE SECTION AX N°240) POUR RÉALISER LA LIAISON ENTRE « LA RUE KORN YAR » ET « LA RUE DE KERGUNUEC ».....P 138
- 10 - MATERIEL : TRAVAUX DE TOLERIE PEINTURE SUR LA BENNE DU CAMION MIDLUM.....p 139
- 11 – CCPL – DELIBERATION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS, SUITE AU TRANSFERT DES COMPETENCES, « PLAN LITTORAL D' ACTIONS POUR LA GESTION DES EAUX » ET « ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE ».....P 140
- 12 – SIEA- SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EAU USEES : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES - EXERCICE 2010.....P 141
- 13 - MATERIEL : ACQUISITION D'UNE AUTO LAVEUSE POUR L'ENTRETIEN DES SOLS DE LA CANTINE MUNICIPALE ET DE L'ECOLE MATERNELLE.....p 142
- 14 – MARCHÉ PUBLIC POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PRODUITS ET MATÉRIELS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN.P 143
- 15 - PERSONNEL : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION C.A.E. (droit privé) (services scolaires)P 144
- 16 - PERSONNEL : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION C.A.E. (droit privé) (services techniques)P 145
- 17 - AFFAIRES FONCIERES : ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AV n : 242, 238 et 240.P 146
- 18 - AFFAIRES FONCIERES : DELIBERATION PORTANT DECISION DE REGULARISER DES ACQUISITIONS AMIABLES DE DELAISSES DE VOIRIE LE LONG DE LA RUE KERGUNUEC ..P 147
- 19 – EQUIPEMENT : ACQUISITION D'UN ROBOT PONG POUR L'ECOLE DE SPORTS.....p 148
- 20 – ECOLE MATERNELLE : DELIBERATION PORTANT DECISION DE NE PAS APPLIQUER DES PENALITES DE RETARD AUX ENTREPRISESP 149



Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

Absents ayant donné procuration :

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON

Absent excusé :

A été élue secrétaire de séance :

Emilie EVEN

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°1

OBJET : MATERIEL : ACQUISITION D'UN CAMION BENNE D'OCCASION

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,
Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire expose aux élus qu'il a procédé à l'acquisition, auprès du garage Taulé utilitaires, ZA de la gare, 29670 TAULE d'un camion benne d'occasion.

Il indique que le véhicule acheté à les caractéristiques suivantes :

Marque : Renault
Type : 44AGL1CC35
Modèle : MIDLUM
N° châssis VF644AGL000000751
Puissances : 13 CV
N° immatriculation : 780 CBC 44
Date de 1ère mise en circulation : 07/05/2007

Le coût d'acquisition TTC est de 50 830.00 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition auprès du garage Taulé utilitaires, ZA de la gare, 29670 TAULE d'un camion benne d'occasion,

DIT que la dépense d'un montant de 50 830.00 Euros TTC est inscrite au budget 2011 de la Commune, à l'article 2182 opération 17,

PRÉCISE que le véhicule fera l'objet d'un amortissement comptable sur une durée de 5 ans à compter de 2012.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

Absents avant donné procuration :

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON

Absent excusé :

A été élue secrétaire de séance :

Emilie EVEN

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°2

**OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE : ACQUISITION
D'USTENSILES DE CUISINE**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,
Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire expose aux élus qu'il a procédé à l'acquisition, auprès de l'entreprise PICHON RN 12 29800 Saint Thonan, d'ustensiles de cuisine pour le nouveau restaurant scolaire pour un coût d'acquisition total de 12 072.25 €uros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition auprès de l'entreprise PICHON RN 12, 29800 Saint Thonan, d'ustensiles de cuisine pour un coût de 12 072.25 €uros TTC,

DIT que la dépense d'un montant de 12 072.25 €uros TTC est inscrite au budget 2011 de la Commune, à l'article 2188 opération 28.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

**Absents ayant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

A été élue secrétaire

de séance :
Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°3

**MARCHES PUBLICS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE
TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE LA DECHARGE DU
MEAN TOUL**

Vu le Code des marchés publics et notamment les dispositions relatives aux marchés passés selon la procédure adaptée,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 22 Septembre 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques » en date du 22 septembre 2011,

Vu la délibération n°32 du conseil municipal du 16 juin 2011.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation d'entreprises a été lancée début juillet, selon la procédure adaptée, en vue de réaliser les travaux de réhabilitation du terrain de l'ancienne décharge verte du Méan Toul.

Le Maire indique que cinq entreprises ont déposé une offre comme suit :

N° enveloppe	CANDIDATS	MONTANT de l'offre TTC
1	SAS EUROVIA BRETAGNE agence de Morlaix, 22 route de Carhaix 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	58 400.68
2	TALEC TP, Créach Losquet 29880 PLOUGUERNEAU	42 066.91
3	LIZIARD MARC – ZI St éloi 29800 PLOUEDERN (tél : 02.98.85.15.56.)	78 299.73
4	SIMON TP – kerogues 29260 LE FOLGOET	74 783.49
5	SAS LOUSSOT TP – 33, rue charles de Gaulle 29420 PLOUVORN	89 538.54

Il précise que la commission d'appel d'offres après vérification des propositions par le cabinet Inovadia de Quimper, en charge de la maîtrise d'œuvre de l'opération, a décidé de retenir l'entreprise SAS EUROVIA BRETAGNE agence de Morlaix, 22 route de Carhaix 29600 Saint Martin des Champs, pour un montant de : 58 400.68 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché de travaux pour la réhabilitation de la décharge du Mean Toul à :

- SAS EUROVIA BRETAGNE agence de Morlaix, 22 route de Carhaix 29600 Saint Martin des Champs pour un montant de 58 400.68 Euros TTC.

AUTORISE le maire à signer l'acte d'engagement et les pièces relatives au marché avec le titulaire

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2011, opération 29 article 2312.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

A été élue secrétaire

de séance :
Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°4

**OBJET : FINANCES - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A
L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 22 septembre 2011,
Vu la délibération n°11 du 06/12/2005 relative à l'organisation d'une agence postale communale,

Monsieur le maire présente aux élus la nouvelle convention « agence postale » validée en juin 2011 par l'observatoire national de la présence postale.
Il précise que les principales modifications de l'avenant portent sur les points suivants :

- Amplitude des horaires d'ouverture : déterminée par la commune sans minimum ou maximum (art.3),
- Le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle est fixe, quelque soit l'amplitude des horaires d'ouverture (art.5), l'indemnité s'élève à 950 Euros par mois pour une agence postale communale (pour information : 800 euros en 2006).
- Actualisation des services postaux, avec notamment l'augmentation du plafond des retraits et dépôts d'espèces porté à 350 Euros par titulaires par compte sur 7 jours glissants (art.2).
- Prise en charge par la poste des frais de communications téléphoniques liés au terminal de paiement électronique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant à la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale de Santec ci-annexé,

AUTORISE le maire à signer l'avenant du 23/06/2011 à la convention relative à l'organisation de l'agence postale,.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

**Absents ayant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

**A été élue secrétaire
de séance :**

Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°5

**OBJET - PERSONNEL – CONTRAT PREVOYANCE COLLECTIVE :
AVENANT PORTANT MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION
– (Mutuelle Nationale Territoriale).**

Vu la délibération n°22 du 31 mai 2005,
Vu la délibération n°22 du 15 décembre 2008,
Vu la délibération n°11 du 10 décembre 2009,
Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 22 septembre 2011,

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la commune a souscrit un contrat de « prévoyance collective maintien de salaire » auprès de la MNT, au profit des agents de la collectivité. Ce contrat permet aux agents de bénéficier d'une protection sociale garantissant leur traitement en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident.

Le maire indique que le taux de cotisation du contrat va passer de 1,86% à 1,90% au 1^{er} janvier 2012.

Il précise qu'afin de régulariser les écritures comptables, la Trésorerie de Saint Pol de Léon demande qu'une délibération soit prise tenant compte de l'actualisation du taux, dans la répartition part salariale / part employeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE que le taux de cotisation de 1.90% du traitement brut qui sera appliqué au 1^{er} janvier 2012 sera réparti de la manière suivante :

- Part salariale : 75% soit 1.43% (au lieu de 1.40% précédemment)
- Part employeur : 25% soit 0.47% (au lieu de 0.46% précédemment)

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

**Absents ayant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

**A été élue secrétaire
de séance :**

Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°6

**OBJET : URBANISME : EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE
VERS LA PROPRIETE DU PETITIONNAIRE Yvon GUEGUEN –
OPERATION DEDIEE.**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L332-15,
Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 22 septembre 2011,
Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 22 septembre 2011,
Vu l'autorisation d'urbanisme cu0292731000042 accordée à Monsieur GUEGUEN Yvon,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante :

- Considérant que le raccordement des parcelles de Monsieur Yvon GUEGUEN sise rue de Kerbruzunec, nécessite la réalisation d'une extension du réseau électrique.
- Considérant que l'extension sera réalisée sur la voie communale,
- Considérant qu'il s'agit d'une opération dédiée car cette extension n'excède pas 100 m et que l'extension, dimensionnée pour correspondre exclusivement aux besoins du projet, n'est pas destinée à desservir d'autres constructions existantes ou futures,
- Considérant le calcul de la participation aux travaux suivant les règles établies par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de Cléder et faisant ressortir les éléments suivants :

Longueur de l'extension en domaine public : 55 ml ;
Participation de 55 ml X 40 € / ml, soit 2200 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de répercuter au propriétaire, Monsieur GUEGUEN Yvon, la totalité des frais d'extension du réseau électrique nécessaire pour desservir les lots A et B de la parcelle cadastrée AS 3, soit 2 200.00 Euros.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

Absents avant donné procuration :

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON

Absent excusé :

A été élue secrétaire de séance :

Emilie EVEN

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°7

OBJET : PROJET D'ACQUISITIONS FONCIERES POUR REALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL AU FAVIC

Vu l'avis de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 22 septembre 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 22 septembre 2011,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il a été contacté par monsieur Jean SEITE, propriétaire des parcelles cadastrées section AD n° 28- (pour une contenance de 1 805), n°401 -(pour une contenance de 1 539) et n°397 (pour une contenance de 420), au lieu dit LE FAVIC, qui propose de céder lesdites parcelles à la commune, soit une superficie totale de 3 764 m², au prix de 28 €uros le m².

Bernard LE PORS estime que compte tenu de la localisation de ces terrain à proximité du bourg, il serait intéressante d'en faire l'acquisition en vue de constituer une réserve foncière pour la création future d'un lotissement communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le principe d'une acquisition des parcelles susmentionnées, pour une superficie totale de 3 764 m² au prix de 28 €uros le mètre carré, sous réserve des résultats d'une étude des sols préalable à une étude d'aménagement du lotissement qui devrait comporter 6 lots.

DONNE pouvoir au maire, pour choisir un notaire pour établir un compromis de vente sur la base des conditions financières et suspensives sus indiquées.

AUTORISE le maire, le cas échéant à signer le compromis à venir

DIT que la dépense sera imputée sur le budget annexe 2012 du future lotissement communal.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

Absents ayant donné procuration :

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON

Absent excusé :

A été élue secrétaire

de séance :
Emilie EVEN

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°8

OBJET : PERSONNEL : ACCUEIL D'UN JEUNE DE LA COMMUNE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DU SECTEUR PUBLIC, AUPRES DU SERVICE ESPACES VERTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'agrément n°2007p/14 du 29 août 2007 de la Direction Départementale du Travail,
Vu l'avis favorable de Monsieur le directeur du CFA Kerliver de HANVEC,
Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 22 septembre 2011,
Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été sollicité par Monsieur Maxime LAMBERT qui était en formation CAPA travaux paysagers au CFA Kerliver de HANVEC et en apprentissage à la commune de SANTEC, de septembre 2009 à août 2011, pour être accueilli auprès du service espaces verts de la commune, sur une période d'une année, sous la forme d'un contrat d'apprentissage du secteur public, pour un BPA en alternance.

Le maire expose qu'après réalisation des démarches administratives ad hoc, la commune vient d'obtenir un agrément de la Direction Départementale du Travail pour conclure un contrat d'apprentissage.

Le 1^{er} magistrat explicite que dans le cadre de ce contrat, l'Etat prend en charge :

- Les cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi et dues au titre des salaires versés aux apprentis,
- Les cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales dues par l'employeur,
- Les cotisations patronales d'assurance chômage versées par les employeurs.
De ce fait, aucune cotisation salariale n'est due. L'apprenti est aussi exonéré de CSG et de RDS.
Ne reste à la charge de l'employeur que :
- La cotisation patronale de retraite complémentaire (IRCANTEC),

Estimant qu'il est intéressant de poursuivre ce type de formation, Bernard LE PORS a donné son accord pour recevoir au sein de la collectivité le jeune homme. Le contrat de Monsieur Maxime LAMBERT a donc pris effet au 1^{er} septembre 2011 et s'achèvera le 31 août 2012. Monsieur Christian COTTOUR, agent de la commune, assurera la fonction de maître d'apprentissage pendant la durée du contrat.

Le maire ajoute qu'afin de compléter le dossier, Monsieur le comptable du Trésor demande que lui soit produit une délibération portant approbation par le conseil municipal de la mise en place du contrat d'apprentissage de Monsieur Maxime LAMBERT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'accueil au sein de la collectivité de Monsieur Maxime LAMBERT en formation en alternance, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage du secteur public, pour une durée de 1 an,

AUTORISE le maire à signer le contrat d'apprentissage du secteur public de Maxime LAMBERT,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de Maxime LAMBERT seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC**

Séance du 29 septembre 2011

Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

**Absents ayant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

**A été élue secrétaire
de séance :**

Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°9

**OBJET : AFFAIRES FONCIÈRES : ACQUISITION D'UNE EMPRISE
DE VOIRIE (PARCELLE CADASTRÉE SECTION AX N°240) POUR
RÉALISER LA LIAISON ENTRE « LA RUE KORN YAR » ET « LA
RUE DE KERGUNUEC »**

Vu l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des acquisitions foncières afin de réaliser la future voirie de liaison entre la rue Korn Yar et la rue de Kergunuec.

Il indique aux élus que Monsieur André GILLET est d'accord de céder à la commune de Santelec la parcelle cadastrée section AX n°240 (d'une contenance de 70 m²) au prix de 40 euros le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition par la commune de SANTEC, de la parcelle cadastrée section AX n°240 (d'une contenance de 70 m²) au prix de 40 euros le m², soit au total : 2 800.00 Euros,

AUTORISE monsieur le maire à choisir un notaire pour établir l'acte correspondant,

DIT que les frais de notaire (s) et de géomètre concernant l'acquisition de ces parcelles sont à la charge de la commune,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés et toutes les pièces afférentes aux dites transactions,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à l'exercice 2011.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

Absents ayant donné procuration :

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON

Absent excusé :

A été élue secrétaire de séance :

Emilie EVEN

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°10

OBJET : MATERIEL : TRAVAUX DE TOLERIE PEINTURE SUR LA BENNE DU CAMION MIDLUM

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 22 septembre 2011,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire expose aux élus qu'afin de prolonger la durée de fonctionnement du matériel, il est nécessaire de réaliser un sablage et une peinture de protection sur la benne et le coffre du Renault Midlum.

Il indique qu'après consultation de prestataires, il a retenu la proposition de la société R.P.L., ZA de la gare 29670 Taulé, pour effectuer ces travaux, pour un coût de 2 900.00 Euros HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation des travaux décrits ci-dessus, par la société R.P.L., ZA de la gare 29670 Taulé, pour un coût de 2 900.00 Euros HT,

DIT que la dépense d'un montant de 2 900.00 Euros HT est inscrite au budget 2011 de la Commune, à l'article 2182 opération 17.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

Absents ayant donné procuration :

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

A été élue secrétaire de séance :

Emilie EVEN

**EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°11

OBJET : CCPL – DELIBERATION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS, SUITE AU TRANSFERT DES COMPETENCES, « PLAN LITTORAL D' ACTIONS POUR LA GESTION DES EAUX » ET « ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, lors de ses réunions du 10 octobre 2007 et 15 décembre 2010, a entériné les décisions unanimes des Conseils Municipaux des communes membres de transférer, à la Communauté de communes, les compétences « Plan Littoral d' Actions pour la Gestion des Eaux – P.L.A.G.E., relative à la directive européenne sur la gestion des eaux de baignade » et « enseignement de la Musique et de la Danse ».

Il indique que la commission d'évaluation des transferts de charges de la C.C.P.L. s'est réunie le 10 juin 2010 pour quantifier le transfert de ces compétences afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes.

Bernard LE PORS, présente aux élus, le rapport de la commission d'évaluation et invite le conseil municipal à se prononcer sur cette évaluation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
18 voix pour
1 abstention (Jean Claude LARRIEU)**

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le rapport de la commission d'évaluation des charges ci-annexé et sur le calcul de l'attribution de compensation.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

**A été élue secrétaire
de séance :**

Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°12

**OBJET : SIEA - SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT EAU USEES : RAPPORTS ANNUELS SUR
LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES - EXERCICE 2010**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement eaux usées – exercice 2010, votés par le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Plouénan.

Il précise que ce service est exploité en affermage par la SAUR.

Le Maire indique que pour l'année 2010, les résultats sont les suivants :

EAU POTABLE

Volumes achetés au Syndicat Mixte de l'Horn : 383 889 m³
Volumes consommés : 335 013 m³ (- 3% par rapport à 2009)

La recette d'exploitation de la SAUR s'élève à : 281 611.57 € 1 -
1.44% par rapport à 2009

La recette syndicale s'élève à : 230 497.95 € +2.28% par
rapport à 2009

ASSAINISSEMENT

La recette d'exploitation de la SAUR s'élève à : 440 543.45 € + 2.08
% par rapport à 2009

La recette syndicale s'élève à : 180 873.83 € +3.22% par
rapport à 2009

Le premier magistrat indique que le conseil municipal n'a pas à se prononcer sur les rapports annuels 2010 : sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, ni sur le prix et la qualité du service public assainissement, dans la mesure où les délégués de la commune au syndicat se sont déjà exprimés au nom de la commune, lors de l'assemblée du comité syndical.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

**Absents ayant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

**A été élue secrétaire
de séance :**

Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°13

**OBJET : MATERIEL : ACQUISITION D'UNE AUTO LAVEUSE
POUR L'ENTRETIEN DES SOLS DE LA CANTINE MUNICIPALE
ET DE L'ECOLE MATERNELLE**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 22 septembre 2011,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'après consultation de fournisseurs, il a acheté auprès de *la société Pierre LE GOFF Groupe* une auto laveuse dont les caractéristiques sont détaillées ci-après, pour l'entretien des sols de la cantine municipale et de l'école maternelle Tanguy PRIGENT :

- Auto laveuse ONYX XFC (avec 2 batteries XFC + 1 chargeur +1 brosse et un plateau porte disque

Le coût de cet investissement s'élève à : 2 813.00 euros HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix du maire,

DIT que la dépense d'un montant de 2 813.00 euros HT sera imputée à l'article 2188 opération 17 du budget 2011 de la commune,

PRECISE que cet équipement fera l'objet d'un amortissement comptable sur une durée de 3 ans à compter de l'année 2012.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

**A été élue secrétaire
de séance :**

Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°14

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC POUR LA FOURNITURE ET LA
LIVRAISON DE PRODUITS ET MATERIELS D'HYGIENE ET
D'ENTRETIEN.**

Vu le Code des marchés publics et notamment les dispositions relatives aux marchés passés selon la procédure adaptée,
Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 22 Septembre 2011,
Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 22 septembre 2011,

Après concertation avec le personnel chargé de l'entretien des locaux communaux,

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il a été décidé de mettre en place une procédure afin de rationaliser la commande et la gestion des stocks des produits et matériels d'hygiène et d'entretien de la Commune.

Il indique qu'après consultation de fournisseurs, selon la procédure adaptée, passée conformément aux dispositions des articles 27 et 28 du Code des marchés publics, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir la proposition de la *société Pierre LE GOFF Groupe*, ZI de Loscoat, 9, rue Nicephore Niepce 29200 BREST ;

Le Maire explique que le marché est à bons de commande, conformément à l'article 71 du Code des marchés publics. Les commandes seront effectuées en fonction des besoins. Le montant annuel est fixé à un minimum de 4 500 Euros TTC et à un maximum de 10 000.00 Euros TTC. La commune de Santezec n'est engagée contractuellement que pour le montant minimum. Le titulaire s'engageant pour sa part pour le montant maximum.

Le Maire précise que la durée du présent marché est fixée à un an à compter de sa notification et ajoute que le marché pourra être reconduit deux fois par période de douze mois par décision expresse, la durée totale du marché ne pouvant toutefois pas excéder trois ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres de retenir la proposition de la *société Pierre LE GOFF Groupe* pour l'exécution dudit marché,

AUTORISE le Maire à signer l'Acte d'Engagement correspondant.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

**A été élue secrétaire
de séance :**
Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°15

**OBJET : PERSONNEL : DELIBERATION PORTANT CREATION
D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION C.A.E. (droit privé) (service
scolaire)**

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,
Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,
Vu la circulaire D.G.E.F.P. n°2009-43 du 02/12/2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,
Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Bretagne du 19/07/2010,

Monsieur le Maire expose :

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent auprès des services scolaires (restauration, école maternelle et primaire) à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2011.

(6 mois minimum, 24 mois maximum renouvellements inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

L'Etat prendra en charge 70 % (au minimum, 95 % au maximum) de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition du Maire de recruter un C.A.E. pour les fonctions d'agent d'entretien polyvalent auprès des services scolaires (restauration, école maternelle et primaire) à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} octobre 2011.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

**Absents ayant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

**A été élue secrétaire
de séance :**
Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°16

**OBJET - PERSONNEL : DELIBERATION PORTANT CREATION
D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION C.A.E. (droit privé)
(services techniques)**

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,
Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,
Vu la circulaire D.G.E.F.P. n°2009-43 du 02/12/2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,
Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Bretagne du 19/07/2010,

Monsieur le Maire expose :

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent des locaux communaux et des sanitaires publics, auprès des services techniques à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2011.

(6 mois minimum, 24 mois maximum renouvellements inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

L'Etat prendra en charge 70 % (au minimum, 95 % au maximum) de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition du Maire de recruter un C.A.E. pour les fonctions d'agent d'entretien polyvalent des locaux communaux et des sanitaires publics, auprès des services techniques à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} octobre 2011.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

**Absents ayant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

**A été élue secrétaire
de séance :**

Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°17

**OBJET - AFFAIRES FONCIERES : ACQUISITION PAR VOIE DE
PREEMPTION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AV n : 242, 238
et 240.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants,
L. 213-1 et suivants, L. 300-1, R. 211-1 et suivants, R. 213-15 et suivants ;
Vu la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,
modifiée par la loi 82-213 en date du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des
communes, des départements et des régions ;
En application de la délibération n°5 du conseil municipal en date du 5 mai 2008,
portant institution du Droit de Préemption Urbain et portant délégation d'attributions
au maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des
collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il a décidé
d'acquérir par voie de préemption un bien situé au lieudit « Le Dossen », rue de la
Forêt et rue du Théven Bras, 29250 Santec, cadastrée section AV n^S: 242, 238 et
240, d'une superficie totale de 20a 71ca., appartenant à la société civile SCCV
ORSON LBL, dont le siège est domicilié 12 villa de Clair Vallon 14510
HOULGATE. Le Maire précise que cette préemption a été rendue possible par le
biais d'une ancienne délibération du Conseil Municipal faisant état d'un projet de
création d'une base nautique sur la commune. La municipalité entend relancer se
projet de base nautique en collaboration avec la communauté de communes.
En application de l'article R 213-15 du Code de l'urbanisme, la commune de Santec
décide donc de se substituer à l'adjudicateur.

Bernard LE PORS précise que la vente est faite au prix principal de 56 000.00 Euros
(cinquante six mille Euros), prix de la dernière surenchère lors de l'adjudication du
30 juin 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision du Maire d'acquérir par voie de préemption un bien situé au
lieudit « Le Dossen », rue de la Forêt et rue du Théven Bras, 29250 Santec, cadastrée
section AV n^S: 242, 238 et 240, d'une superficie totale de 20a 71ca, au prix principal
de 56 000.00 Euros.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

DIT que la dépense sera imputée au budget 2011 de la commune à l'article 2111
opération 17.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

**Absents ayant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON*

Absent excusé :

**A été élue secrétaire
de séance :**

Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°18

**OBJET - AFFAIRES FONCIERES : DELIBERATION PORTANT DECISION
DE REGULARISER DES ACQUISITIONS AMIABLES DE DELAISSES DE
VOIRIE LE LONG DE LA RUE KERGUNUEC**

Vu l'avis de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 22 septembre 2011,
Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 22 septembre 2011,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment les articles L 1211-1 et L 1212-1,

Vu les articles L1311-9 à L1311-12 et l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°86-455 du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur en euros des montants, qui précise notamment que les acquisitions amiables portant sur des biens dont la valeur est égale ou supérieure à 75 000 € HT doivent être précédées de l'avis des Domaines,

Vu le Plan Local d'Urbanisme,

Monsieur le Maire expose aux élus que lors de la création de la rue de kergunuec, il avait été convenu avec des propriétaires riverains, de la cession gratuite à la commune de parcelles en bordure de voie, de manière à réaliser un alignement de leurs propriétés.

Le Maire indique qu'à l'époque, les accords n'avaient pas été suivi de la signature d'actes notariés formalisant les cessions gratuites à la commune et qu'il serait souhaitable de régulariser la situation.

Le Maire précise qu'il a recensé environ 35 parcelles bordant la rue de kergunuec pour lesquelles il est nécessaire de dresser des actes notariés afin de régulariser la procédure de cession gratuite.

Bernard LE PORS propose de confier à Maître BIZIEN notaire à Saint Pol de Léon la mission de dresser les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le choix du maire de confier à maître BIZIEN, la mission de dresser les actes pour régulariser les cessions gratuites à la communes des parcelles concernées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés à venir.

PRECISE que les crédits nécessaires pour régler les frais de notaires sont inscrits au budget correspondant.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

23 septembre 2011

Date d'affichage :

29-septembre-2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Emilie EVEN

Absents avant donné procuration :

Françoise LE FUSTEC
Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Ronan PÉRON

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Jean Louis BELLEC
mandataire de :
Ronan PÉRON

Absent excusé :

A été élue secrétaire de séance :
Emilie EVEN

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 29 septembre 2011**

L'an deux mil onze, le 29 septembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°20

OBJET – ECOLE MATERNELLE : DELIBERATION PORTANT DECISION DE NE PAS APPLIQUER DES PENALITES DE RETARD AUX ENTREPRISES

Vu l'avis de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne » en date du 22 septembre 2011,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le CCAP, le CCTP et les différents actes d'engagements relatifs à cette opération de construction,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le planning d'intervention des entreprises pour la réalisation des travaux de construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire municipal, prévoyait une date de réception des travaux arrêté au 17 mai 2011.

Il indique que pour des raisons administratives la signature des procès-verbaux de réception définitive n'ont pu être signés que le 26 mai 2011 et non pas le 17 mai 2011 comme initialement fixé.

Le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de décider qu'il ne sera pas appliqué de pénalités de retard aux entreprises ci-après désignées, du fait de ce contre temps.

LOTS	ENTREPRISES TITULAIRES DU MARCHE
Lot 1:TERRASSEMENT – V.R.D	TALEC SA - Créach-losquet 29880 plouguerneau
Lot 2: GROS-ŒUVRE	KERDILES Sarl - ZI du Vern – Lestrévigton - 29404 LANDIVISIAU
Lot 4: ETANCHEITE	TECHNIC ETANCHEITE - Zone artisanale 22400 MORIEUX
Lot 5: MENUISERIE ALUMINIUM	4M MORLAISIENNE DE MIROITERIE - ZI de Kérvin - 29600 Morlaix
Lot 6: METALLERIE	BRETAGNE METALLERIE - Rue Blaise Pascal - ZA de Penhoat - 29860 PLABENNEC
Lot 7: CLOTURE	BRETAGNE CLOTURES FERMETURES - ZA de Breignou coz - 29860 BOURG BLANC
Lot 8: MENUISERIE BOIS	CMT - ZA de Kervanon - 29610 PLOUIGNEAU
Lot 9: AGENCEMENT	Raoul CORRE - Croas kerzu - 29260 LE FOLGOET
Lot 10: CLOISONS SECHES - DOUBLAGES	Charles LAPOUS - BP 6 - ZI de Kerbriand - 29610 PLOUIGNEAU
Lot 11: PLAFONDS SUSPENDUS	Entreprise GUILLIMIN ZI du Petit Guélen 29103 QUIMPER
Lot 12: CARRELAGE - FAIENCE	RUMAYOR SARL - Zone des Carmes 29250 Saint Pol de Léon
Lot 13: REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	EBPC - 25, rue Nicéphore NIEPCE - 29200 BREST
Lot 14: PEINTURE	BELLOUR SARL -10, Rue Général Leclerc - 29430 PLOUESCAT
Lot 15: GESTION VALORISATION DES DECHETS	GUYOT INDUSTRIE – Kérolec - 29600 Saint Martin des Champs
Lot 16: ELECTRICITE	LE BOHEC électricité ZI du Vern -29404 LANDIVISIAU
Lot 17: PLOMBERIE – SANITAIRES	Sarl MADEC - 1, rue du Croazou - 29430 Plounevez lochrist
Lot 18 : CHAUFFAGE – VMC	Sarl MADEC - 1, rue du Croazou - 29430 Plounevez lochrist
Lot 19: EQUIPEMENT CUISINE - LAVERIE	Entreprise PICHON - RN 12 - 29800 SAINT THONAN

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition du Maire,

DECIDE qu'il ne sera pas appliqué de pénalités de retard aux entreprises sus-indiquée du fait du contre temps sus indiqué pour la signature des procès-verbaux de réception définitive,

DIT que Monsieur le Percepteur sera informé de la présente décision.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**